

METHEOR

Le 7 décembre 2017



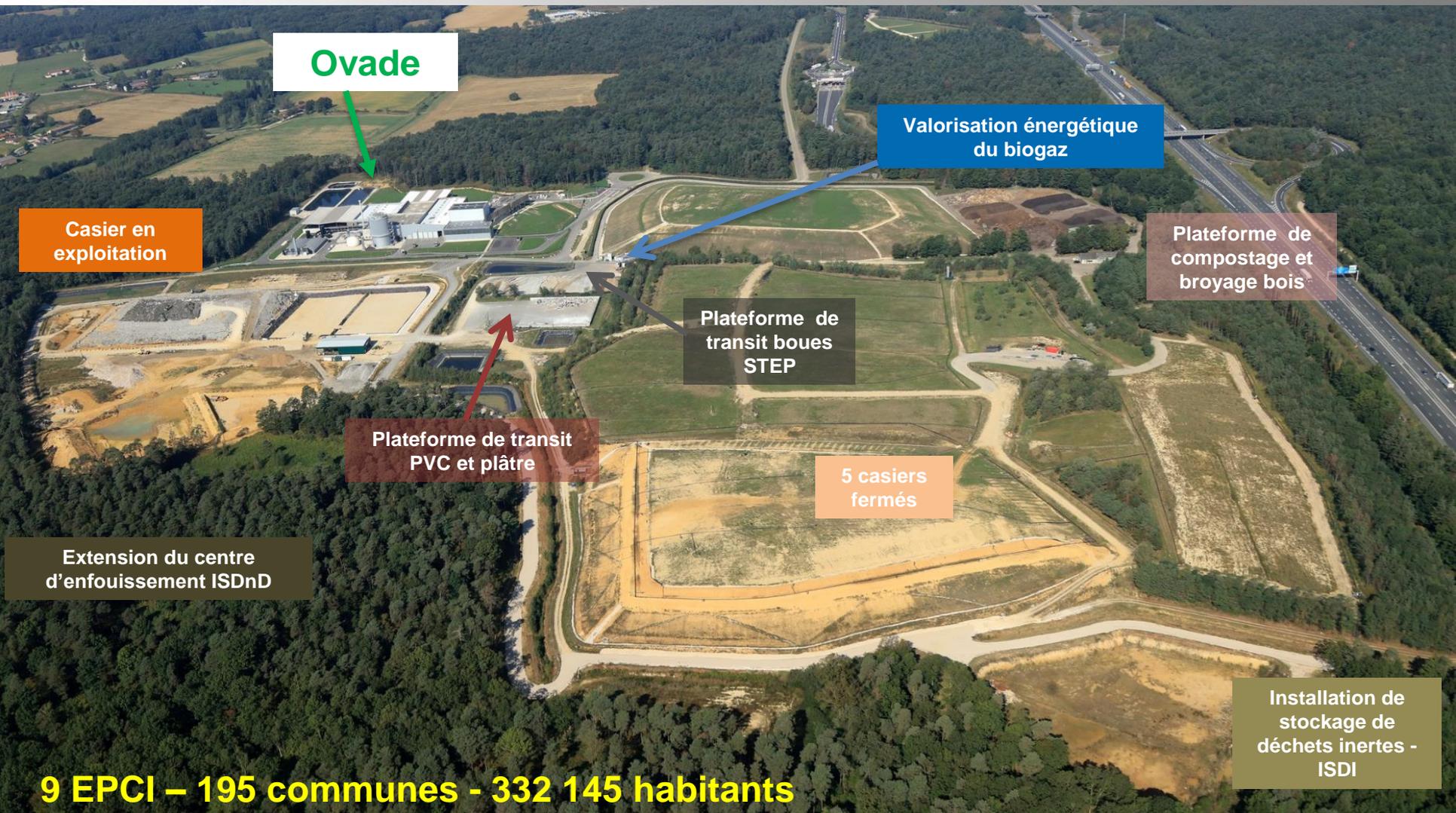
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Présentation du process de l'usine de tri-méthanisation-compostage Ovade

Site global de La Tienne géré par Organom



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



LES MATIÈRES ENTRANTES

■ **66 000** tonnes d'ordures ménagères produites par plus de **330 000 habitants**

■ **5 500** tonnes de déchets végétaux

LES PRODUITS SORTANTS

Valorisation organique

■ **18 000** tonnes de compost produit par an

Valorisation énergétique du biogaz (100 m³/t OMr)

■ **11 500** MWh électriques

■ **11 500** MWh thermiques

Valorisation matière

■ **1 500** t de métaux ferreux

Stockage

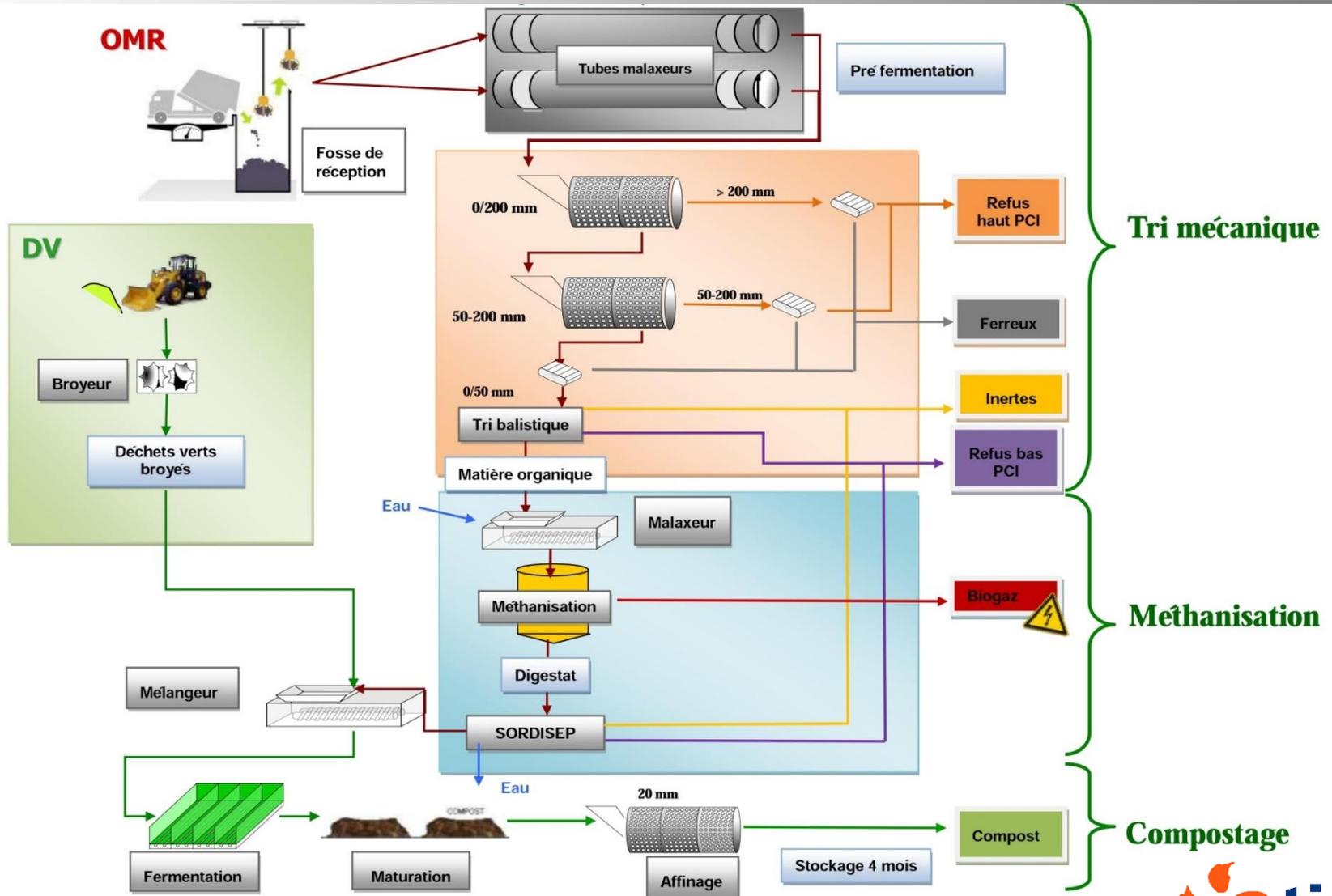
■ **31 000** tonnes de résidus à enfouir

Taux de diversion moyen supérieur à 50 %

Fonctionnement de l'usine Ovade



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS



Le tri amont est conçu pour obtenir des refus exempts de matière organique.

Le Sordisep permet au digesteur l'introduction d'une fraction « grossière » contenant encore des inertes et plastiques.

➔ Tri en amont du digesteur simplifié

➔ Taux de diversion optimal > 50 %

➔ Fraction introduite dans le digesteur OVADE comprise entre 0 et 50 mm

Cette fraction « grossière » contient encore de la matière organique. Cette dernière, au lieu d'être orientée vers le centre d'enfouissement, sera valorisée en production de biogaz dans le digesteur.

➔ Valorisation de MONS supplémentaire dans le digesteur

➔ Plus grande production de biogaz tout en optimisant la qualité du compost

➔ Production de 100 m³ de biogaz /t OMr

➔ Production d'électricité et de chaleur accrue

A la sortie du digesteur, lavage du digestat pour récupération de la fraction organique et séparation des autres flux.



Récupération de la fraction organique 0 – 3 mm



Séparation des plastiques et inertes



Optimisation de la phase compostage du digestat avec les déchets verts (15% DV)

Production d'un compost normé NFU 44-051, d'une qualité agronomique et visuelle exceptionnelle.

Films + PSE > 5 mm : 0 %

Autres plastiques > 5 mm : 0 %

Verres + métaux > 2 mm : 0,36 %



Compost adapté aux exigences des agriculteurs locaux



Compost répondant déjà aux évolutions potentielles de la norme

Tonnage traité sur OVADE :

OMr : 56 000 tonnes

DV : 4 500 tonnes

Production de biogaz : 5 600 000 Nm³/an

Taux de CH₄ moyen: 58%

Production d'électricité: 10 500 MWh

Production de compost : 14 000 tonnes

L'unité de tri-méthanisation-compostage de Bourg-en-Bresse (01 – Ain)

QUESTIONS ?

